CONSEIL MUNICIPAL
11 SEPTEMBRE 2008

La séance est ouverte à 20 H 30

PRESENTS : MMme. Etienne GASQUET, Andrée CARDONA, Etienne ALBARET, Jacques RIZZO, Thierry SCHUTZ, Pierre ALFONSO, Frédéric MERLY, Martine GIULIANI, Jocelyn CIMBER, François TOURNE, Jean-Pierre PAVAN, Loïc MAHE, Barbara TROUGNAC, Annie SUD.

ABSENTS : Geneviève CASTEX.

Mme Annie SUD a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire souhaite rajouter à l'ordre du jour les points suivants :
X. TERRAIN POUR JARDIN
XVIII. JOURNEE SOLIDARITE

I. SECURISATION DU CD 53 (90/2008)

Monsieur Le Maire informe les conseillers de la nécessité de sécuriser au plus vite le CD 53 par l'installation d'un stop chemin de Notre Dame

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, approuve cette suggestion.

Monsieur MARTINEZ de la DDE a évoqué, lors d'une réunion en Mairie, l'urbanisation du tronçon avec la création d'un rond point après les vergers.

Arrivé de Frédéric MERLY à 8h45.

Après le lotissement de la Ruette, un chemin piétonnier route de Beaufort sera crée afin de relier le lotissement à l'arrêt de bus qui se trouve chemin de Bartichoun.

Monsieur MAHE demande quels types de travaux sont réalisés chemin du Piton. Monsieur le Maire l'informe que le Syndicat des Eaux procède au changement de la canalisation d'eau potable actuellement en fonte.

II. CAM : GROUPEMENT DE COMMANDE (91/2008)

Monsieur le Maire fait lecture du courrier qui lui a été adressé par la Communauté d'Agglomération du Muretain afin de proposer la mise en place d'un groupement de commandes avec les communes du territoire, pour l'acquisition de véhicules utilitaires et de véhicules légers.

Dans le cas où nous serions intéressés, une réunion de travail se tiendrait ultérieurement afin de formaliser l'organisation à mettre en place, de constituer une Commission d'Appel d'Offres spécifique, et de rédiger les documents nécessaires à la mise en route du projet.

L'express à 20 ans et consomme énormément, il faut envisager son remplacement au plus vite.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter le principe du groupement de commande.

III. SDEHG : CA ET RAPPORT D'ACTIVITE 2007 (92/2008)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en application de l'article L2313-1 du Code Général des collectivités territoriales et en application des articles R2313-1 et suivants du même code, le SDEHG a fait parvenir le Compte Administratif 2007 ainsi que le rapport d'activité 2007.

Monsieur le Maire donne lecture des dits rapports et procède à l'examen de leurs contenus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2007 du SDEHG et le rapport d'activité 2007.

IV. SALON DE COIFFURE : INSTALLATION D'UNE CLIMATISATION (93/2008)

Monsieur le Maire fait lecture du courrier qui lui a été adressé par la gérante du salon de coiffure « L'Eurl L'Atelier de Kite », Madame Christine PICCOLIN, demandant l'autorisation d'installer une climatisation dans le local communal situé 2 rue Jean Jaurès.

Afin d'éviter toute dégradation et afin de préserver l'esthétique du bâtiment le groupe serait installé sur le mur de la maison sise 6 F la Grand Place et en hauteur. La tuyauterie passerait dans les combles ou sous la toiture afin de rejoindre le salon de coiffure au niveau de la vitrine.
Madame PICCOLIN s'engage à remettre le mur en état dans le cas où elle serait amenée à enlever cette climatisation dans le futur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de donner l'autorisation à Madame PICCOLIN d'installer cette climatisation suivant les conditions exposées ci-dessus.

V. TARIF DES PRE (94/2008)

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il convient de revoir les tarifs du raccordement à l'égout pour les maisons neuves. L'accroissement de la commune rendra rapidement indispensable l'agrandissement de la station d'épuration, ce qui occasionnera des frais importants pour la Collectivité. Il rappelle les tarifs en vigueur, soit :

- Maisons neuves : 3 811.00 €
- Maisons anciennes : 1 000.00 €

Il propose d'augmenter la Participation au Raccordement à l'Egout comme suit pour les maisons neuves :

- Maisons neuves : 4 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité la modification de la Participation au Raccordement à l'Egout comme suit : maisons neuves : 4 000.00 € et maisons anciennes : 1 000.00 € (maintien ancien tarif)

VI. ASSAINISSEMENT : PROGRAMME DEPARTEMENTAL 2009 (95/2008)

Monsieur le Maire propose d'inscrire au programme départemental 2009 les travaux suivants :

- construction d'une nouvelle station d'épuration (capacité 2000 EH extensible à 4000 EH)
- canalisation de liaison step existante/step projetée
- réseau eaux usées de desserte chemin de la Gare/chemin Reguo Loungo

La Direction Départementale de l'Equipement vient de communiquer le montant de ces travaux qui s'élèvent à 981 980 € HT soit 257 000 € HT pour le réseau et 724 980 € HT pour la station. A ce montant, il faut rajouter 32 717 € d'honoraires de maîtrise d'œuvre et 72 003 € HT pour autres études, divers et imprévus. Le prix global de cette opération s'élève donc à 1 086 700 € HT.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'inscrire en travaux au programme départemental 2009 les travaux de construction d'une nouvelle station d'épuration (capacité 2000 EH extensible à 4000 EH), de canalisation de liaison step existante/step projetée, de réseau eaux usées de desserte chemin de la Gare/chemin Reguo Loungo, d'inscrire cette dépense au budget primitif assainissement en section d'investissement au BP 2009 et de solliciter une subvention au Conseil Général de la Haute Garonne afin d'aider la commune à financer ces travaux.

Monsieur MAHE demande si le secteur des Peyrous sera concerné par l'assainissement prochainement. Ce secteur ne pourra être raccordé à l'assainissement collectif qu'après la construction d'une station de relevage.

VII. ASSAINISSEMENT RESEAU EAUX USEES CHEMIN DE LA GARE : DEMANDE DE DGE (96/2008)

Monsieur le Maire indique à l'assemblée délibérante que le montant des travaux de construction du réseau chemin de la Gare tronçon CDD', pour 10 branchements, représenterai un montant de 157 000 € HT (montant estimatif déterminé par la DDE, maître d'œuvre).
Afin de financer cette opération, justifiée par l'état insalubre du tronçon chemin de la Gare (rejets aux fossés et odeurs nauséabondes), Monsieur le Maire propose de solliciter une DGE.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de saisir Monsieur le Sous Préfet pour l'octroi d'une DGE sachant que la part restant à la charge de la commune sera financée par un emprunt et par autofinancement (cf plan de financement en annexe).

VIII. STATION EPURATION : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL (97/2008)

Monsieur le Maire indique à l'assemblée délibérante que le montant des travaux de construction de la station d'épuration de 2000 EH extensible à 4000 EH est arrêté à la somme de 1 399 980 € HT.

Afin de financer cette opération, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de saisir le Conseil Régional pour l'octroi d'une subvention sachant que la part restant à la charge de la commune sera financée par un emprunt et par autofinancement (cf plan de financement en annexe).

IX. INSTALLATION D'UNE RAMPE D'IRRIGATION (98/2008)

Monsieur le Maire fait lecture du courrier qui lui a été adressé par la GAEC BRARDO, demandant l'autorisation d'installer une rampe d'irrigation traversant et surplombant le chemin du Caminas, afin de pouvoir effectuer une rotation par intermittence, de cultures nécessaires aux terres contigües à ce chemin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de donner l'autorisation à la GAEC BRARDO d'installer une rampe d'irrigation aux endroits et aux conditions sus mentionnés.

X. CADEAUX DE FIN D'ANNEE DU 3ème AGE (99/2008)

Monsieur le Maire souhaite faire le point sur l'âge des bénéficiaires et le budget octroyé pour 2008.

Actuellement à partir de 60 ans les administrés de la commune bénéficient du repas de fin d'année avec animation et d'un cadeau personnel.

Etant donné le recul de l'âge de la retraite, Monsieur le Maire désire passer l'âge des bénéficiaires à 65 ans. Les personnes qui ont déjà bénéficiées du cadeau de fin d'année à compter de 60 ans continueraient à en bénéficier. Le panier moyen pour le cadeau serait de 15 € TTC par personne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de passer l'âge des bénéficiaires des cadeaux du 3ème âge à 65 ans et de fixer le panier moyen à 15 € TTC pour le cadeau par personne.

Madame CARDONA indique que cette année le cadeau sera un panier gourmand car les accessoires ne plaisent pas à la majorité et actuellement de nombreuses personnes âgées vivent avec un minimum d'allocation. Madame TROUGNAC Barbara possède les coordonnées d'une entreprise qui réalise des paniers gourmands à prix d'usine. Des devis seront demandés à plusieurs fournisseurs.

Le repas se déroulera le dimanche 18 janvier 2008.

XI. MISE EN PLACE D'UNE NAVETTE (100/2008)

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre émanant du CCAS de la commune de LABASTIDETTE qui souhaite remettre en place le service de transport aux personnes par navette gratuite.

La commune souhaite s'associer aux communes de SAINT HILAIRE, SAINT CLAR et LE LHERM. La commune de LABASTIDETTE est ouverte à toutes suggestions afin de pouvoir rendre service aux ainés du secteur.

Monsieur le Maire suggère que cette navette pourrait desservir les grandes surfaces alimentaires du secteur. Monsieur PAVAN rétorque que cela serait mal venu par rapport aux commerçants du village.

Une étude de faisabilité serait lancée dans le cadre du CCAS.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, est d'accord sur le principe.

XII. DROIT DE PLACE (101/2008)

Monsieur le Maire souhaite revoir les tarifs du droit de place et de consommation électrique des marchants ambulants. Actuellement le tarif est de 6.10 € TTC l'emplacement par jour.

Il souhaite à compter du 01/01/2009 passer le droit de place à 7.00 € par jour et de calquer le prix du Kw sur le prix du marché. Une évaluation de la consommation sera effectuée auprès de chaque commerçant.

Monsieur SHUTZ s'est entretenu à ce sujet avec Monsieur LAGREZE Christain.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, entérine ces propositions.

Chaque emplacement de marchant ambulant sera matérialisé au sol, fermé par du mobilier urbain et équipé de poubelle.

XIII. ACHAT DE BARRIERES (102/2008)

Monsieur le Maire indique qu'il convient de procéder à l'achat de barrières pour toutes les manifestations culturelles et sportives de la commune.

Il conviendrait d'en acheter une quarantaine. Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise MAT &CO mais suggère de consulter d'autres fournisseurs au salon du congrès des Maires.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'acheter une quarantaine de barrières et de consulter divers fournisseurs.

Monsieur MAHE Loïc signale qu'il a besoin pour la fête locale de plusieurs barrières.

XIV. CONGRES DES MAIRES (103/2008)

Monsieur le Maire demande qui souhaite cette année se rendre au 91ème Congrès des Maires et des Présidents de Communautés. Cet événement se déroule les 25, 26 et 27 novembre. Monsieur RIZZO déclare avoir trouvé le salon intéressant et la visite des monuments de la République impressionnante.

Après consultation, se déplaceront cette année au salon :
Monsieur GASQUET Etienne
Madame CARDONA Andrée
Monsieur SCHUTZ Thierry
Madame SUD Annie.

Monsieur le Maire et les trois adjoints bénéficieront de la prise en charge par la commune des frais de déplacement, de déjeuner et de nuitée.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité la prise en charge sur le budget communal 2008 des frais de déplacement, de déjeuner et de nuitée pour Mesdames CARDONA Andrée et SUD Annie ainsi que Messieurs GASQUET Etienne et SCHUTZ Thierry. Les sommes nécessaires sont prévues au compte 625, BP 2008.

Madame CASTEX Geneviève sera sollicitée afin de savoir si elle souhaite s'y rendre.

XV. TARIF DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES (104/2008)

Monsieur le Maire propose de statuer sur de nouveaux tarifs de location.

Monsieur le Maire rappelle les tarifs de location en vigueur de la salle polyvalente :

1) Résidents : 150.00 €.
2) Extérieurs : 300.00 €.
3) Professionnels : 350.00 €.
4) Associations de la commune : Gratuit.

Il propose de revoir les tarifs de la façon suivante :

- Résidents : 150.00 €.
- Extérieurs : 400.00 €.
- Professionnels : 350.00 €.
- Associations de la commune et membres du conseil municipal : gratuit.

Monsieur ALFONSO précise que les membres du conseil bénéficieront d'une location gratuite à condition que l'usage reste personnel.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les nouveaux tarifs de location comme énoncés ci-dessus à compter du 01/01/2009.

Monsieur le Maire précise que les associations devront s'entendre pour la réservation de la salle. Monsieur ALBARET demande une réunion pour fixer le planning de réservation de la salle. Monsieur MAHE interpelle Madame SUD afin de planifier au plus vite cette réunion.

XVI. INSTALLATION DE CANDELABRES (105/2008)

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'installer de nouveaux candélabres route de Beaufort. Il propose d'une part de renforcer l'éclairage aux n°600 et 610 par l'installation de nouveaux candélabres et d'autre part d'installer ces anciens candélabres au n° n°891 et n°1021.
Le SDEHG sera saisi de cette requête.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de passer commande auprès du SDEHG de ces propositions.

XVII. REGIME INDEMNITAIRE PERSONNEL (106/2008)

Monsieur le Maire souhaite revoir le régime indemnitaire octroyé aux agents de la collectivité de la façon suivante :

Agents du service administratif de la Mairie :
Prime mensuelle à compter du 01/01/2009 : 150 € (précédemment 100 €)
Agents du service technique de la Mairie Contrat CAE :
Prime mensuelle : 80.00 € à compter du 01/10/2008

Les montants sont énoncés en brut et correspondent à 35h hebdomadaire. Ces primes seront donc proratisés en fonction de la durée hebdomadaire de travail de chaque agent.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, entérine ces propositions.

XVIII. ILLUMINATION DE NOEL

Il faut envisager l'achat d'illumination de Noël assez tôt afin de pouvoir passer commande auprès du SDEHG pour l'installation de coffret sur les candélabres

Madame CARDONA Andrée suggère de concentrer les décorations sur le centre du village. Une commission composée de Monsieur SCHUTZ et Monsieur ALFONSO est crée.

XIX. ARBRES ET BANCS

Prochainement les bancs seront repeints et des arbres seront plantés prés du groupe scolaire.

X. TERRAIN POUR JARDIN

Monsieur GASQUET informe les conseillers qu'il a été saisi de la demande d'un administré qui souhaite avoir à disposition une parcelle de terrain pour la création d'un potager.
Monsieur RIZZO déclare qu'on ne peut pas à titre individuel satisfaire une telle demande, par contre il faudra prévoir un secteur afin de structurer des parcelles géométrées pour permettre une exploitation réglementée.
Monsieur PAVAN déclare par ailleurs que chaque parcelle devra être équipée d'un compteur pour le paiement de la consommation d'eau. Le pompage au fossé est inenvisageable.

La question sera étudiée prochainement.

XI. JOURNEE DE SOLIDARITE (107/2008)

Par délibération n° 66/2008, le conseil municipal avait arrêté la date du lundi de pentecôte comme journée de solidarité et soumis celle-ci pour avis au comité technique paritaire du Centre de Gestion. Le CTP dans sa séance du 01 septembre 2008 à examiné cette proposition et a émis un avis favorable. Monsieur le Maire propose donc de statuer définitivement sur cette date.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, décrète lundi de pentecôte journée de solidarité.

XII. QUESTIONS DIVERSES

1 – Panneaux solaires :
Monsieur le Maire propose l'installation de panneaux solaires sur le toit du hangar. Monsieur MAHE propose de se renseigner sur les tarifs pratiqués.

2 – Eglise
Le dossier est en cours. Un architecte spécialisé dans les rénovations d'église doit se rendre sur place pour une première analyse.

3 – Fête locale :
Monsieur CIMBER propose de demander à la gendarmerie de tourner d'avantage sur le village pendant la fête. Monsieur le Maire signale que deux artisans n'ont pas été contactés par le Comité des fêtes afin de figurer dans le programme : entreprises FIABELEC et MATHIAS.
Le dépôt de gerbe aura lieu à 12h00 et la messe à 11h00.

4 – Associations :
Les associations de la commune demandent d'avantage de panneaux d'affichages.

5 – Journée environnement :
Cette opération se déroulera les 26 et 27 septembre 2008 : le vendredi après midi avec les enfants du groupe scolaire (les agents de la CAM seront sollicités pour la présentation) et le samedi matin avec les administrés, le repas du midi sera offert.

6 – Achat d'un tractopelle :
Monsieur PAVAN signale que la mairie de Labastidette souhaite acquérir un tractopelle. La commune pourrait peut être se joindre à cet achat.

Séance levée à 23h20.